

histoire statistique du Haut-Canada. Les opinions sont partagées sur Gourlay, qui une fois occupa une grande place dans l'esprit public du Canada, les uns le tenant pour un agiteur dangereux et les autres le regardant comme un martyr politique grandement calomnié. Dans un rapport comme celui-ci il serait évidemment peu convenable de discuter des questions politiques et encore bien plus de se prononcer carrément sur ces questions, mais il s'est écoulé assez de temps pour permettre de juger impartialement l'homme lui-même. A l'égard de ses actions, il est facile de voir que quelque bienveillantes que fussent ses intentions et quelque désintéressé que fût son but, Gourlay, par tempérament, n'était pas fait pour défendre avec succès des mesures de progrès, si utiles qu'elles pussent être.

Gourlay était né dans une bonne condition sociale et avait d'assez belles chances de succès dans la vie, mais son caractère opiniâtre et indomptable fit de tout cela de vains avantages. Suivant une pétition qu'il présenta au Roi en 1818, il avait obtenu, en 1799, le commandement d'un corps de volontaires dans le Fifeshire, en Ecosse ; il aurait donc été placé extraordinairement jeune dans cette position. Par suite d'une longue absence d'Ecosse il résigna le commandement et en 1803 devint simple troupier dans une compagnie de cavalerie volontaire. Ses camarades d'armes durent être des soldats obstinés, puisque, d'après ce qu'il dit lui-même de sa démission, il les quitta en 1805 ou 1806 parce qu'ils ne voulaient pas prendre son avis. Il se mit à cultiver la terre, mais il ne réussit pas dans cette nouvelle carrière, et de plus il se fit cordialement détester par ses censures offrénées et acrimonieuses de ses voisins, où qu'il allât demeurer. On a la preuve de sa suffisance dans le fait que trois mois après son arrivée dans le Haut-Canada, en 1817, il croyait avoir résolu tous les problèmes compliqués du pays et être en mesure de montrer à chacun comment conduire son affaire. Il lança aux propriétaires fonciers une adresse qui, bien que conçue dans un bon esprit et dans l'intention d'être utile, aurait presque aussi bien pu être écrite par lui sans qu'il fût venu dans le pays. Assurément que trois mois de résidence ne semblent pas suffisants pour donner le droit de croire qu'un étranger nouvellement arrivé a acquis assez de connaissances pour prescrire un remède approprié aux défauts de la méthode de colonisation d'un nouveau pays comme le Canada.

Le fait est que l'adresse démontre plutôt la nécessité de trouver un débouché pour l'excès de population de la mère patrie, et est, dans ses termes généraux, plutôt une invitation aux propriétaires fonciers de prendre des mesures à cette fin, qu'une proposition pour l'avantage du Canada. L'adresse, telle qu'elle est, forme dans une grande mesure une introduction à la série de questions sur les réponses auxquelles était basé le travail statistique de Gourlay (Q. 150-1 pp. 24, 39), lequel, avec toutes ses défauts—and elles sont nombreuses—a beaucoup de bon. Gourlay, quand il arriva en 1817, dit qu'il trouva la province du Haut-Canada dans un état très critique ; il dit qu'elle était ruinée par une mauvaise administration et l'exercice d'un pouvoir arbitraire, autre que la foi publique était violée. Pour ces motifs il engageait vivement le peuple à envoyer une délégation supplier le Roi d'intervenir. C'était, dit-il, pour cela et d'autres légitimes efforts faits dans le but d'attirer l'attention sur les abus, qu'il a subi deux procès pour libelle et qu'après avoir été acquitté dans les deux il lui a été donné ordre de quitter le Canada en vertu d'une loi dirigée, prétendant-il—and cela avec droit—uniquement contre les étrangers, mais qui par sa teneur pouvait s'appliquer en général à toutes personnes qui n'habitaient pas le Haut-Canada depuis six mois, ou qui n'avaient pas prêté le serment d'allégeance. On soutenait